

**OVRONNAZ** Les citoyens de Leytron votent ce mercredi soir sur les nouvelles taxes de séjour et d'hébergement.

# Les proprios passeront à la caisse

CHARLES MÉROZ

Réunis ce mercredi soir en assemblée primaire, les citoyens de la commune de Leytron auront à se prononcer sur le nouveau règlement relatif aux taxes de séjour (TS) et d'hébergement (TH) destinées au financement du fonctionnement d'Ovronnaz par les acteurs touristiques. Un nouveau mode de perception desdites taxes sera appliqué lorsqu'elles seront homologuées par le Conseil d'Etat.

Un système de forfaitisation – en lieu et place du règlement de la TS à la nuitée – sera mis en place à l'intention des résidents secondaires dans un souci de simplification de la procédure de perception et dans le but de garantir une égalité de traitement entre l'ensemble des propriétaires.

## De 250 à 875 francs par année

Le nombre de 50 nuitées, correspondant à l'occupation personnelle moyenne par les propriétaires des appartements et chalets mis en location auprès des agences de la station, a été retenu pour la forfaitisation des taxes. La TS forfaitaire sera perçue en fonction du nombre de pièces dans chaque logement, sur la base du calcul suivant: TS journalière de 2 fr. 50 x 50 nuitées x pondération (selon la catégorie du logement). Les montants seront échelonnés entre 250 francs (1-pièce) et 875 francs (6-pièces et plus) par année. Un total de 20 nuitées sera en outre retenu au titre de location occasionnelle, total qui



Un nouveau mode de perception des taxes de séjour fera son apparition à Ovronnaz si le oui l'emporte ce soir. CHRISTIAN HOFMANN/A

de séjour «comme un impôt sur la fortune déguisé», selon le président Charly Teuscher.

Le président de Leytron et le président d'APEROvronnaz se sont prêtés au jeu de l'interview avant le vote. ◉

de séjour «comme un impôt sur la fortune déguisé», selon le président Charly Teuscher.

Le président de Leytron et le président d'APEROvronnaz se sont prêtés au jeu de l'interview avant le vote. ◉

Le président de Leytron et le président d'APEROvronnaz se sont prêtés au jeu de l'interview avant le vote. ◉

Le président de Leytron et le président d'APEROvronnaz se sont prêtés au jeu de l'interview avant le vote. ◉

## L'AVENIR DE L'OT EN JEU

L'avenir de l'Office du tourisme d'Ovronnaz se jouera en partie ce soir à l'heure du vote de l'assemblée primaire de Leytron sur ces fameuses taxes. «Il est clair qu'un refus pourrait condamner notre programme de réorganisation», annonce le conseiller communal Alexandre Crettenand.

L'exécutif leytronnais envisage de reprendre sous son aile toute l'organisation du tourisme à Ovronnaz. Un secteur économique désormais privé de directeur et en proie à de grosses difficultés. «Le nombre de nuitées n'a cessé de s'éroder au cours de ces derniers exercices pour tomber à 235 000 l'an passé, après avoir atteint un pic lors de la saison 2007-2008 (287 611).» Les recettes de l'Office du tourisme suivant la même courbe déclinante (de 730 000 francs en 2009-2010 à 598 000 francs en 2014, avec une perte d'exercice de 50 000 francs). D'où la volonté de l'exécutif de reprendre la main. «La gestion du tourisme doit devenir une affaire communale, tant au niveau de l'encaissement des taxes, du financement et de l'organisation des animations que de la gestion du personnel.» Qui passera par la nomination d'un nouveau directeur. ◉ PG

**POUR** Patrice Martinet, président de Leytron.

## «Cela ne peut pas durer ainsi»

**L'introduction de ces nouvelles taxes, un passage obligé pour le financement des infrastructures touristiques locales...**

Oui, on est obligé de passer par là, car c'est une question d'égalité de traitement et d'équité fiscale. Avec le nouveau règlement, on va chercher tout le monde. Sur les 1500 propriétaires de résidences secondaires, la moitié n'avait jamais rien payé jusqu'ici. Cela va changer. La Société de développement est déficitaire depuis trois ans. Le dernier exercice de la SD a enregistré une diminution des recettes de l'ordre de 150 000 francs par rapport au meilleur exercice en 2009-2010. Ces deux dernières années, la commune a injecté plus de 500 000 francs pour soutenir l'économie touristique locale. En outre, il faut savoir que sur 40 millions de chiffre

d'affaires à Ovronnaz, une large partie de cet argent part ailleurs. C'est bon pour l'économie régionale, un peu pour l'économie locale, mais c'est la com-



munale toute seule qui supporte les charges. L'apport supplémentaire de nouvelles taxes – 500 000 francs environ par année – va permettre à la commune de souffler un peu.

**En matière touristique, la situation de la station d'Ovronnaz est-elle aussi grave que cela. Vous avez des chiffres...**

Depuis trois ans, l'évolution des nuitées est négative. Avant, les gens réservaient un séjour de trois jours en moyenne. Aujourd'hui, on ne parle plus que de deux jours. Le tourisme a changé. La concurrence est devenue féroce. C'est une réalité à laquelle nous sommes confrontés. Sans nouvelles ressources, on ne peut pas faire grand-chose. Cela ne peut pas durer ainsi.

**APEROvronnaz monte au créneau contre l'exonération des taxes des propriétaires de biens domiciliés sur le territoire communal, n'hésitant pas à parler de discrimination...**

En Valais comme dans d'autres cantons, on applique la loi. L'exonération des personnes domiciliées sur le territoire communal entre dans le cadre de la législation cantonale sur le tourisme. On ne peut pas renoncer à l'application d'une loi cantonale.

**Vous ne pensez pas que l'augmentation massive des taxes va inciter les propriétaires extérieurs à vouloir vendre leurs biens et, ainsi, accentuer le phénomène de désertification de la station?**

C'est du chantage, c'est le monde à l'envers. APEROvronnaz a de lourdes responsabilités. Depuis la lex Weber, les terrains ont perdu la moitié de leur valeur à Ovronnaz pour autant que les propriétaires trouvent à les vendre. Si la station décline, la valeur du patrimoine pourrait baisser jusqu'à 15 ou 20%. Les membres devraient s'en inquiéter et bouger. Pour eux, la casse pourrait être plus élevée que la taxe annuelle à payer. ◉

**CONTRE** Charly Teuscher, chef de file des opposants.

## «Nous payons notre part»

**En résumé et concrètement, quels sont les principaux griefs adressés contre ce projet de règlement communal sur les taxes de séjour et d'hébergement...**

L'augmentation est massive, de 56 à 546% pour un couple. Il y a discrimination, les indigènes sont exonérés, mais leurs résidences secondaires bénéficient aussi des infrastructures sans les financer. La taxe est basée sur un nombre de pièces mal défini. Cela ressemble plus à un impôt sur la fortune. Les autres acteurs locaux du tourisme ne paient rien. Ceci dit, nous ne sommes pas opposés au principe du forfait qui a l'avantage d'être simple à appliquer.

**En 2014, un projet de taxe sur les résidences secondaires prévoyait un forfait entre 1000 et 4500 francs par année. Aujourd'hui, selon le règlement sur les taxes de séjour, on parle d'un forfait annuel de 250 à 875 francs en fonction du nombre de pièces. La facture est moins salée, non...**

Oui, grâce à l'action des 291 membres d'APEROvronnaz. La TR2 était irréaliste et a beaucoup fâché. Nous avons fait une proposition constructive et raisonnable qui s'échelonne de 160 à 800 francs. Notre souhait est de mettre fin au conflit.

**Vous prétendez être des «vaches à lait». N'est-ce pas un peu exagéré tout de même?**

Non, nous injectons au moins 20,8 millions de francs par an dans l'économie locale. Ce sont aussi des emplois. Il n'en est pas tenu compte. Vos lecteurs ignorent probablement que les taxes communales de base, celle de l'électricité et l'abonnement de ski sont plus élevés pour nous que pour les habitants de la commune. Pour un couple, la dépense supplémentaire est de l'ordre de 800 francs par an. Nous ne sommes pas débiteurs, nous payons notre part.

**«Les autres acteurs du tourisme ne paient rien.»**

**Vous affirmez dans votre argumentation que les propriétaires de résidences secondaires paient déjà une multiplicité d'impôts à Ovronnaz. Pour vous, à combien se montent ces impôts?**

Taxes communales 2015: 664 fr. 20. Impôts présumés 2015: 700 francs au canton, 799 francs à la commune. En général, ces acomptes font l'objet d'une consolidation après remise d'une copie de ma taxation vaudoise. Je ne suis pas un évadé fiscal!

**Si le règlement passe la rampe de l'assemblée primaire et est homologué par le Conseil d'Etat, qu'allez-vous faire?**

A 70 ans passés, je n'ai plus envie de changement, mes héritiers décideront. ◉

